LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta depuis 1928

Vol. 19 No. 22 · Edmonton, mercredi le 7 août 1985 12 pages 0.50

La pensée de la semaine

La réputation de notre prochain est un tissu fragile, qu'il ne faut pas abîmer.

Gabriel Paradis

EN CÉLÉBRANT NOTRE HÉRITAGE

Voir **Les Journées du Patrimoine**
Photos et reportage en page 3



Au pavillon Canadien-français les gens se sont adonnés au sciage de la "pitoune" comme ça se faisait dans le bon vieux temps.
Photo: Paul Denis

Le gouvernement n'entend pas légiférer au niveau de la gestion scolaire

par Yves Lavertu

EDMONTON — Le gouvernement albertain par l'entremise de son ministre de l'Éducation M. David King vient de faire connaître mercredi le 31 juillet dernier sa réaction suite au jugement Purvis du 24 juillet sur l'inconstitutionnalité de la loi scolaire provinciale.

Dans un communiqué de presse émis sans doute pour une première fois également en langue française, David King affirme que la récente décision de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta concernant l'éducation des Franco-Albertains "appuie les initiatives mises de l'avant par le gouvernement dans ce domaine".

Bien que le juge Purvis, ait déclaré que l'article 23 de la Constitution canadienne octroie non seulement un droit à l'éducation mais aussi un certain degré de contrôle des francophones sur cet enseignement, David King affirme que selon son interprétation, il n'est nullement obligatoire de légiférer sur la question du contrôle. Selon le ministre, la loi scolaire albertaine sera modifiée uniquement pour réaffirmer "de façon plus claire" le droit des francophones à l'éducation dans leur langue.

Le gouvernement albertain ne fera donc pas appel de la décision du 24 juillet. Ce dernier montre plutôt sa satisfaction face au fait "que le juge Purvis se soit dit en accord avec la position adoptée par notre Gouvernement concernant la question de l'éducation en français". Selon King, le jugement Purvis ne fait en effet que "confirmer" la direction déjà entreprise par le gouvernement.

Pour mettre en oeuvre une "solution albertaine" au jugement de la semaine dernière, David King souligne qu'il sollicitera divers organismes dont l'Association canadienne-française de l'Alberta sans pourtant mentionner le principal

Voir **Gestion** page 2

La Cause Bugnet devrait être portée en Appel
Voir l'éditorial de Paul Denis en page 4.

Le Franco Régional

L'Église d'hier et d'aujourd'hui

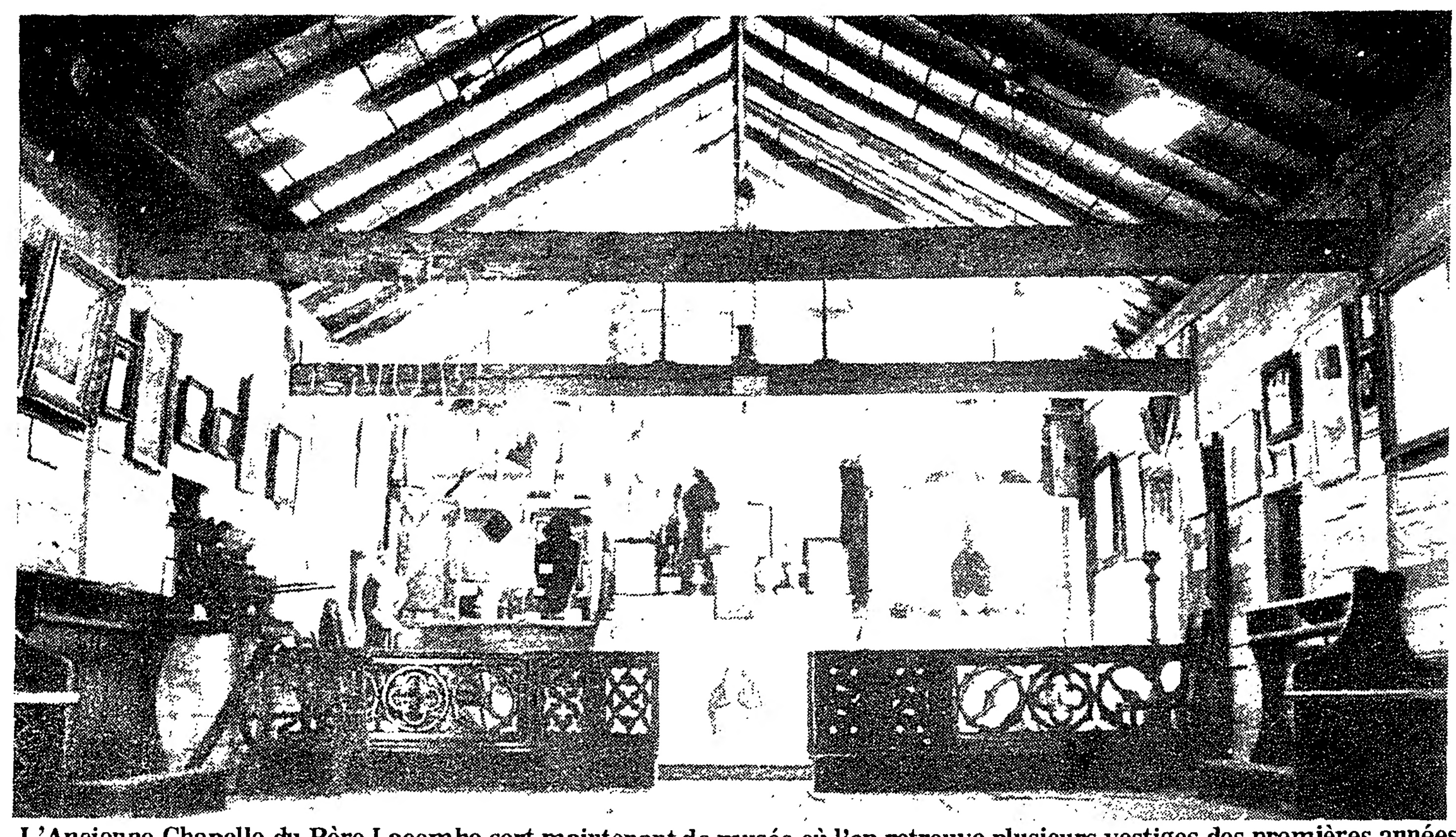
par Lucienne Brisson

ST-ALBERT — en 1986, plus précisement le 14 janvier, Saint-Albert marquera le 125e anniversaire de sa fondation.

De fait, le 27 janvier 1827, naissait d'Albert Lacombe et d'Agathe Duhamel, à St-Sulpice du diocèse de Montréal, Québec celui qui plus tard deviendrait le fondateur et légendaire Père Lacombe, o.m.i..

Dans les dessins de Dieu, sans doute, la paroisse de Saint-Albert, prenait naissance dès ce jour-là.

Incidemment, peu de temps après son ordination sacerdotale, qui eut lieu le 13 juillet 1849, l'abbé Lacombe, quitta le Québec en septembre 1852, et vint s'installer au "Lac des Esprits" aujourd'hui "Lac Ste-Anne", où il fonda la première école de l'Alberta. Quatre ans plus tard, soit en septembre 1856, il joignit la communauté des *Oblats de Marie Immaculée.*



L'Ancienne Chapelle du Père Lacombe sert maintenant de musée où l'on retrouve plusieurs vestiges des premières années de la civilisation blanche dans l'ouest canadien. Photo: Musée provincial. Archives des Oblats de Marie Immaculée.

Le 14 janvier 1861, lors d'une visite de Mgr. Taché, o.m.i., dans l'Ouest canadien, le Père Lacombe, par une fine stratégie, bien propre à lui, et animé d'abord d'un zèle apostolique, entraîna l'évêque sur la colline du "Grand Lac". En admirant la splendide beauté de l'endroit, Mgr Taché, dit à son compagnon: "C'est ici que vous *viendrez fonder votre* nouvelle mission, je lui donnerai votre saint patron comme titulaire, Saint-Albert.

Avec tout l'enthousiasme qu'on peut imaginer, ce dernier ne perdit pas de temps. C'est ainsi que le 9 avril suivant, aidé de quelques futurs paroissiens, il commença la construction d'une cabine de bois équarri de 30' X 25', lui servant à la fois de chapelle et de résidence. Cette bâtisse construite originalement à l'endroit où on aperçoit aujourd'hui le monument du Père Lacombe, est maintenant installée tout près de la Maison Provinciale des Oblats. *Depuis 1929,* cette petite chapelle est devenu le musée Lacombe.

Avec la population toujours grandissante, composée surtout de familles métisses, on procéda en 1870, à la construction d'un deuxième église-cathédrale de 84' X 32' avec transept de 72' et un jubé pour le choeur de chant. Quatre cents personnes pouvaient y prendre place. Celle-ci fut inaugurée le 22 octobre 1871, par Mgr Grandin, o.m.i. et fut bénite en 1874, probablement par le Père Joseph Jean Lestanc, alors Supérieur des Oblats. Pendant un certain temps elle se situa entre la 1ère cabine et la troisième église-cathédrale (actuelle). Par la *suite elle fut déménagée* près du premier séminaire et la dite cathédrale. A partir de 1906, cette deuxième église, servit de salle paroissiale, *alors qu'en 1921,* elle fut détruite par les flammes.

En 1900, pour répondre au désir de Mgr Legal, coadjuteur de Mgr Grandin, alors que la paroisse comptait 1059 âmes, on commença les fondations *(seulement)* d'une troisième église-cathédrale, (église actuelle). Les dimensions de cette dernière de 82' X 38'. La nef mesure 64' X 38', le *sanctuaire* 18' X 11' et la sacristie 9' X 11'. La pierre angulaire fut bénite en 1900, par Mgr Falconio, délégué apostolique. Sa construction débuta le 28 mai 1902. En 1905, le sous-sol fut complété et aménagé pour y recevoir les paroissiens. Le 14 janvier 1906, *l'église* fut bénite et inaugurée. Mais ce n'est qu'en mars 1922, que cette église fut parachevée grâce au Père Ludovic Larose, o.m.i., *alors* curé de la paroisse. Le 10 septembre suivant, celle-ci fut bénite par Mgr O'Leary, évêque d'Edmonton.

En 1944, le Père Jules Bidault, o.m.i., alors Supérieur des Oblats, construisit la petite "chapelle de secours" de 42' X 22' avec vestibule de 6' X 8.4'. Cette dernière est située tout au bas de la colline. Une messe est dite tous les soirs de la semaine.

Depuis septembre 1980, la nouvelle paroisse "Sainte-Famille" est sous la responsabilité de Théodore Théroux, o.m.i.. Il est permis d'espérer l'érection d'une nouvelle église sous peu.

Et pour ceux que la chose intéresse, ajoutons que le "légendaire Père Lacombe" était le 2e d'une famille de sept enfants. Il est décédé le 12 décembre 1916. Il repose dans la crypte de Saint-Albert, tout près de son évêque vénéré, Mgr Grandin et du Père Hippolyte Leduc, o.m.i..

Gestion scolaire suite de la page 1.

intéressé, la demanderesse, l'association de parents Georges et Julia Bugnet. Ces consultations devraient s'inscrire lors de la refonte de la loi scolaire albertaine prévue prochainement. Une nouvelle législation à ce sujet pourrait être présentée à la Législature au printemps ou à l'automne 1986.

D'ici là, le gouvernement albertain se dit prêt à entreprendre une "réflexion accélérée" conduisant à une quelconque forme de gestion pour les francophones de leurs propres écoles. Cependant, il s'empresse de mettre en garde contre des attentes face à des changements majeurs au niveau du paysage scolaire albertain. Faire face à la musique ne veut nullement dire pour King qu'il est question d'instaurer en Alberta des Conseils scolaires francophones homogènes.

Pour sa part, un des instigateurs de la poursuite judiciaire M. Jean-Claude Mahé de l'Association Bugnet estime que la position gouvernementale les met au pied du mur et les force à envisager sérieusement de porter la cause en appel. M. Mahé qualifie la position gouvernementale de "loi du moindre effort". Selon le parent, l'interprétation du ministre King va même à l'encontre de la Charte des Droits.

Pour M. Mahé, l'Association canadienne-française de l'Alberta ferait également faux pas en acceptant de négocier sur cette base. Celui-ci rappelle à cet effet les derniers dix-huit mois de négociations infructueuses sur le sujet.

Pour l'instant, Jean-Claude Mahé se contente de déclarer que le débat a une portée trop nationale pour s'estimer satisfait des "maigres gains "concédés aux Franco-Albertains.

L'Association Bugnet a maintenant un peu moins de trente jours pour s'inscrire en appel.

Enfin, l'Association canadienne-française de l'Alberta a voulu présenter devant les médias une image publique de bonne volonté face à la main tendue du gouvernement pour reprendre les négociations. La réaction était d'autant plus mitigée puisqu'on n'a pu savoir si l'ACFA encouragerait oui ou non l'Association Bugnet à s'inscrire en appel.

ici Edmonton

Les journées du patrimoine

par Paul Denis

Les festivités entourant la fête du Patrimoine à Edmonton se sont déroulées sous un ciel clair et dans une atmosphère d'amitié et de partage.

Pendant deux jours, les 4 et 5 août derniers, des milliers de personnes appartenant à plus de quarante cultures différentes, chacune apportant ses couleurs particulières, ses danses, ses mets nationaux, enfin ses meilleurs atouts, se sont cotoyés dans une joie de vivre qui ne se retrouve que dans ce genre de manifestation.

Le pavillon des Canadiens-français a été l'un des plus populaires à en juger par la foule qui s'y trouvait presque constamment. Attirés par l'odeur alléchante des "tourtières" et du sucre d'érable, les gens sont venus pour manger de cette bonne nourriture et sont restés pour voir le spectacle.

Et quel spectacle!

D'abord Gilbert Parent le maître des cérémonies a sû attirer la foule et à faire paticiper les gens. Tantôt les faisant taper des mains, ou chanter même, tantôt en faisant participer quelques personnes au concours de sciage de la "pitoune".

Les danseurs folkloriques de la troupe La Girandole n'ont pas manqué de plaire aux spectateurs qui ont manifesté leur plaisir avec des applaudissements chaleureux et souvent répétés.

"C'est comme faire le tour du monde en quelques heures" de dire un enthousiaste de la fête. "C'est la chance d'essayer des mets différents qui m'attire" de dire un autre.

A chacun ses goûts et ses raisons. Chose certaine il était facile de voir que les gens aimaient bien se promener dans cette ambiance de fête, l'air rempli d'odeurs intéressantes et alléchantes à la fois; d'un pas à l'autre une musique ou une danse différente; d'un kiosque à l'autre un atrait particulier; et partout des homes, des femmes et des enfants — tous avec un sourire qui dévoilait une joie profonde.



Chaque groupe ethnique présentait un spectacle pour exprimer quelques éléments de sa culture. (Photo: Paul Denis).



Le pavillon des Canadiens-français a connu un grand succès et la bonne nourriture en a régalé plusieurs.



L'exposition des arts et nations



Gilbert Parent a joué admirablement bien le double rôle de maître des cérémonies et de chanteur-musicien. (Photo: Julie Parent).

par Julie Parent

Les 4 et 5 août derniers, avait lieu, au Parc Hawrelak, le festival du Patrimoine ou "Heritage Festival".

Cette fête est, comme le dit si bien le programme souvenir, le kaléidoscope des cultures.

Il est extraordinaire de rassembler en un seul endroit, pendant deux jours, plus de 40 groupes ethniques différents. Il est intéressant de rencontrer des gens de toutes nationalités, de goûter leurs mets traditionnels, mais c'est surtout l'occasion privilégiée de pouvoir assister à leurs moyens d'expressions des plus artistiques.

L'ouverture officielle à été prononcée, par l'Honorable Jac Murta, ministre fédéral du Multiculturalisme, accompagné des vibrants discours de la présidente de ce festival, Mme Nina Tremblay, la ministre albertaine de la Culture, Mme Mary Lemessurier ainsi que du Maire de la ville d'Edmonton, Laurence Decore.

Nous y étions nous, Canadiens-français.

En effet, chaque année, depuis cinq ans, un kiosque francophone est organisé par l'ACFA régionale d'Edmonton. (exception faite de l'an dernier où il n'y avait pas de représentants francophones). On pouvait y retrouver l'histoire de St-Albert, l'histoire de Beaumont, un évantail de produits artisanals, de la tourtière, des sucreries de Mado Provencher, représentante des produits de l'érable, ainsi que d'autres délices provenant du restaurant "Chez Amandine". On était vigoureusement animé par notre folkloriste Gilbert Parent qui a organisé des concours de sciage, qui a chanté et joué de la musique en faisant participer les spectateurs. La Troupe de danse "La Girandole" a aussi présenté des spectacles remarquables.

On avait raison d'être fiers de notre nationalité canadienne française car notre culture a été bien déployée par ces artistes et exposants.

Le jour du Patrimoine, c'est une belle promenade autour du monde.

EDITORIAL par Paul Denis

La Cause Bugnet

Il faut aller en appel

Le jugement de l'Honorable juge S.S. Purvis dans la cause mise de l'avant par l'Association Georges et Julia Bugnet laisse trop à désirer en ce qui touche les droits des francophones de gérer leurs propres institutions scolaires et devrait être porté en appel.

Dans une réponse à la première revendication du groupe Bugnet le juge Purvis est d'accord que dans la région métropolitaine d'Edmonton le nombre d'élèves qualifiés sous l'article 23 de la Charte est suffisant pour justifier les services demandés. Mais il a refusé d'en faire une déclaration sans équivoque parce que, d'après lui, cela est déjà un fait reconnu par les "autorités éducationnels de la province de l'Alberta" qui ont mis sur pied l'école Maurice Lavallée.

D'abord les autorités éducationnels de la province n'ont rien fait pour mettre sur pied l'école Maurice Lavallée, c'est la Commission scolaire catholique d'Edmonton qui a agit ainsi, suite aux pressions fortes et soutenues de la Société des parents francophones d'Edmonton.

Le gouvernement albertain n'a jamais reconnu officiellement que le nombre d'enfants dans la capital, ou ailleurs pour autant, soit suffisant pour qu'ils puissent profiter des garantis de l'article 23. Il serait bon qu'une Cour le fasse une fois pour que tous comprennent.

Le juge a également refusé la deuxième requête des parents Bugnet qui demandait le droit de créer une commission scolaire homogène francophone pour Edmonton. Son jugement est surtout basé sur la décision de la Cour d'Appel de l'Ontario.

Mais la décision de la Cour d'Appel de l'Ontario vient à la suite d'un renvoi de la part du gouvernement de cette province et non pas d'une cause précise comme celle des parents du groupe Bugnet. Ces parents demandaient explicitement le droit de gérer complètement leur école avec la création d'une entité légale communément appelée commission ou conseil scolaire. Le juge Purvis est de l'opinion que l'article 23 n'accorde pas aux requérants les pouvoirs importants de contrôle qu'ils demandent. Il conclu que l'article 23 accorde aux francophones le droit d'exercer seulement un degré de contrôle exclusif sur l'enseignement destiné à la minorité de langue française.

C'est complètement faux et c'est justement sur ce point qu'il faut insister. Si le juge Purvis voulait refusé la demande de l'Association Bugnet il aurait fallu qu'il base son jugement sur des éléments plus spécifiques que la décision de la Cour d'Appel de l'Ontario.

Ce jugement donne effectivement le droit à la province de refuser aux francophones la création d'une commission scolaire homogène francophone en accordant qu'un degré de contrôle exclusif (et non pas le contrôle complet et total) sur l'enseignement pour les francophones.

Il sera possible de créer une commission scolaire francophone seulement si le gouvernement albertain le veut bien. Connaissant la rétissance historique d'un triste notoriété du gouvernement dans ce domaine, il ne faudrait pas nourir trop d'espoir et se faire des illusions. D'ailleurs le ministre de l'éducation l'a dit ouvertement lors d'une récente conférence de presse: **"There will not be exclusive control"**.

Le juge Purvis a également refusé certaines autres demandes de moindre importance du groupe Bugnet. Par exemple il a refusé de déclarer inconstitutionnel le règlement 490/82 qui impose de 15% à 20% d'instruction en anglais aux élèves. Bien que l'on comprenne l'objectif visé par ce règlement, néanmoins il s'inscrit en faux contre l'article 23 de la Charte.

Le juge Purvis a également jugé non applicable aux droits de la minorité linguistique l'article 15 de la Charte qui stipule que toute personne devrait être traitée de la même façon.

Il y a amplement matière à faire appel, à la Cour d'Appel de l'Alberta, puis à la Cour Suprême du Canada. Il est à espérer que les parents de l'Association Georges et Julia Bugnet auront le courage et la persévérance de continuer cette route difficile.

L'Association canadienne-française de l'Alberta a intérêt aussi à continuer son appui moral et si possible financier ainsi que sa participation en tant qu'"ami de la Cour". A la Cour Suprême du Canada les chances d'un jugement favorable et juste sont meilleures.

Le Franco vous invite à exprimer votre opinion sur n'importe quel sujet qui vous tient à coeur. Toute lettre qui nous parvient pour publication dans les "Lettres ouvertes" doit contenir la signature véritable de l'auteur, son adresse et son numéro de téléphone, mais nous pouvons à la demande du signataire, employer un nom de plume pour protéger l'anonymat. Toute lettre sera publiée, in extenso en autant que possible à condition qu'elle ne soit pas sujet à libelle.

LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

Journal hebdomadaire publié le mercredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association Canadienne-française de l'Alberta, régionale d'Edmonton, sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA. En vertu d'une entente signée avec l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix, tous les foyers francophones de cette région reçoivent le Franco.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Administration: Louise McKnight

Photo-composition: Sylvie Beauchamp-Guillette

Abonnements et montage: Lorelei Hironaka

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4
Téléphone: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 an : 15$
2 ans: 25$

Enregistré comme courrier de 2e classe #1881



Echos de Rivière-la-Paix

L'immersion française — ce n'est pas pour nous —

par Simone Laberge

Cette nouvelle du droit à l'enseignement dans la langue de la minorité, selon la Section 23 au chapitre des droits canadiens, pour les quelques 7,285 Franco-Rivière-la-Paix cela pourrait changer un tant soit peu leur optique.

La région de Rivière-la-Paix est considérée la région la plus francophone de l'Alberta, surtout en raison de la concentration massive de sa population dans le district de Smoky River, où on y trouve 6,000 francophones.

Pour desservir cette population de Smoky River, il y a deux écoles régionales offrant l'instruction de la maternelle à la 12e année. Il s'agit de G.P. Vanier de Donnelly et Routhier de Falher.

Il y a aussi les écoles de McLennan et Girouxville qui regroupent les étudiants du primaire et élémentaire (1 à 9) et celle de Jean Côté 1 à 6.

Toutes ces écoles ont adoptées vers les années '78 — '79 le programme d'Immersion française.

A Donnelly et à Falher on reçoit des jeunes de presque toutes les paroisses de la région, incluant des jeunes à l'extérieur du district, tels: St-Isidore, Marie Reine, Tangente, etc ...

Cette nouvelle du droit à l'enseignement en français, et non plus de privilège, a apporté de l'assurance et de l'espoir aux mordus de la cause française.

"Nous ne pouvons, de dire Alfred Canuel, président de l'ACFA, crier victoire, nous avons gagné ... ce n'est pas si simple que cela, c'est un pas en avant, mais il nous reste beaucoup à faire. Par contre cela nous donne enfin l'opportunité de travailler pour quelque chose que personne ne pourra dénier."

Présentement l'ACFA régionale essaie en menant un enquête, d'en arriver à un concensus qui déboucherait sur la possibilité d'une éventuelle École Franco-Rivière-la-Paix.

A Rivière-la-Paix comme on le sait, toutes les tentatives dans le passé qui ont touché au problème scolaire ont échoué. En serait-il de même cette fois-ci?

Depuis 10 ans, ont se souvient de deux études menées dans ce domaine de l'éducation par deux comité régionaux, distincts. L'un dans les années '74 — '75 sous la direction de Daniel Creurer, et l'autres plus récemment vers '78 — '79 sous la direction d'Alain Nogue.

Malheureusement, on se souvient aussi, que la grande majorité des gens n'était pas prête à s'embarquer dans ce bâteau — les deux comités ont dû terminer leurs études en queue de poisson.

Et les répercussions ont été, des divisions, des chicanes au sein des communautés. Des blessures, des désillusions profondes chez les individus et les familles.

Certains tirant trop fortement de leur option, d'autres pour leur clocher ... oubliant le problème fondamental — les ENFANTS et l'ÉDUCATION qui leur assurerait, le meilleur avenir.

D'une part, tout n'a pas été perdu de ce travail de nos précédents. Car on a vu par la suite l'implantation du programme d'Immersion française rentrée dans toutes les écoles de la région française, y compris dans quatre écoles anglaises de Peace River et trois de Grande Prairie.

D'autre part, les preuves sont faites maintenant que l'Immersion française, ce n'est pas pour nos petits francophones, c'est un programme fait spécialement pour les anglophones, car les résultats mènent à l'assimilation. (C'est ce que confirme d'ailleurs la Section 23, CDC).

Car en dehors des classes, dans les corridors, dans les cours de récréations, dans les rues, on n'entend pratiquement plus jamais les jeunes parler français, excepter s'il s'adresse à un adulte.

Nos jeunes ne savent donc plus parler français entre-eux, et ça c'est très sérieux...

Cependant, l'immersion française à amener une chose merveilleuse et qui est très encourageante, presque tous les étudiants, aussi bien les anglais que les petits français peuvent parler couramment le français.

Éducation: seul dossier de l'ACFA

par Simone Laberge

L'éducation sera le seul dossier, ou presque de l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix pour l'année en cours.

"Ceci est dû en partie à la nouvelle orientation du Secrétariat d'État, de dire M. Alfred Canuel, président, qui exige que notre groupe adopte un seul objectif."

"Nous avons choisi l'éducation, parce que nous considérons très important de préserver la francophonie de notre région."

"Aussi notre objectif pour les mois à venir sera de faire un relevé des opinions des gens face à l'éducation française. Nous trouverons des personnes intéressées pour la formation d'un Comité. Nous rencontrerons les administrateurs des Commissions scolaires. Nous renseignerons les gens de leurs droits en matière d'éducation française, etc ... (A cet effet la coordonatrice Carmen Sylvain, fera des visites à domicile dans toute la région)."

"De plus, mentionne M. Canuel, nous espérons pouvoir amener en région des experts en matière d'éducation pour renseigner le public, de tout ce qui a trait à l'éducation, aux programmes qui sont disponibles, etc ..."

"Dans ce domaine des invités que nous avons d'abord retenus, mentionnons Jeannine Séguin et Raymond Lamoureux."

"Madame Séguin a été très active en Ontario au cours de la lutte scolaire des Franco-ontariens. Tant qu'à M. Lamoureux bien connu de la région, il nous parlera de ces récentes découvertes dans le domaine du mariage de la culture et de l'éducation française."

L'école "Franco-Rivière-la-Paix" c'est pour quand?

par Simone Laberge

La création d'une école française à Rivière-la-Paix pourrait s'avérer un résultat concret pour prochainement.

Selon Alfred Canuel, président de l'ACFA régionale, "tous les atouts sont de notre côté maintenant pour faire pression, afin d'accélérer le processus d'une école française dans la région, une école qui aurait sa propre administration.

"Cette éventuelle école française, dit-il, pourra desservir les neufs divisions scolaires de la région".

"Ce jugement de la Cour du Banc de la Reine, de poursuivre M. Canuel, donne aux Franco-Albertains les mêmes droits que le Québec accorde à sa communauté anglophone".

"Une école régionale francophone terminera la duplication du travail demandée pour l'enseignement dans la langue de la minorité, comme c'est le cas dans plusieurs divisions scolaires présentement ... Et en même temps cela donnera à nos francophones un meilleur contrôle sur l'éducation de leurs jeunes".

"Notre but, de continuer M. Canuel, est la création d'une école française autonome, mais il pourrait y avoir aussi d'autres alternatives, tels que: utiliser les facilités de l'une ou de l'autre des écoles en place, par exemple G.P. V, ou Routhier, tout dépendra de la collaboration des commissions scolaires et s'il y a des solutions plus simples, allons-y".

Un autre intervenant qui désire garder l'anonymat mentionne: "une autre possibilité à étudier, c'est l'établissement d'une école anglophone régionale, pour les anglais et les franco-anglais. Ce qui sortiraient des écoles les sujets contre l'avancement du français, et ainsi toutes les autres écoles de la région du Smoky River pourraient se proclamer françaises."

Chez Edith Coiffure



par Simone Laberge

Edith Lavoie Brisson est heureuse d'annoncer l'ouverture de son nouveau salon de coiffure, situé à McLennan (Edifice Danbrook & Pelland) le 20 août prochain.

Edith n'a plus a faire ses preuves dans cette carrière de coiffeuse, elle a déjà 15 ans d'expérience à son crédit.

C'est au Salon Beauty Spot à Edmonton qu'elle a débuté, ensuite elle vient en 1972 ouvrir son salon à Falher pour quelques années.

Qui prend mari, prend pays ... ayant épousé un gars de la Gendarmerie Royal du Canada, Edith devait s'attendre à déménager souvent.

On la voit, tantôt à St-Paul chez Hair Dimension, tantôt à Banff chez Cascade Beauty, et c'est à Bonnyville qu'elle a passé ses dernières années au Salon Hair Dimention.

"Travailler dans les cheveux et faire de belles coiffures j'adore ça" dit-elle.

Chez Edith Coiffure, l'on trouvera une spécialiste dans le coupe de cheveux, (homme, femme, enfant), les permanentes, les couleurs modernes et traditionnelles, etc ...

Pour un rendez-vous il s'agit de composer 324-3500 ou 837-2645. Ouvert du mardi au samedi.



par
Claude Cornellier

Spor'dinaire

Un autre de parti!

Suivant les bons conseils de ma tendre moitié, je suis présentement à me reposer à Jasper de façon à oublier le stress quotidien qui semble être à la base de mes problèmes rénaux. Mais la distance n'empêche évidemment pas les nouvelles de se rendre et c'est avec une très grande surprise que j'ai pris connaissance de la démission de Jacques Lemaire en tant qu'instructeur du Canadien de Montréal.

Jacques Lemaire était un joueur de hockey exceptionnel. Il a marqué plus de vingt buts dès sa première saison dans la grande ligue et fini deuxième au scrutin pour le trophée Calder, derrière ... hum ... Derek Sanderson. De joueur très offensif développé à Houston de la Ligue Centrale, il fut transformé en joueur complet par Scotty Bowman.

A sa dernière saison en tant que joueur, il a formé avec Steve Shutt et Guy Lafleur l'un des trios les plus redoutables de toute l'histoire de la ligue. Et lors du dernier match, les joueurs lui ont remis la Coupe Stanley pour qu'il la transporte tout autour de la patinoire. Ces coéquipiers, eux, savaient que Lemaire quitterait éventuellement l'équipe.

Puis ce fut la Suisse, où il apprit à appliquer ses connaissances théoriques de la position d'instructeur.

De retour à Montréal, il a conduit les Canadiens juniors de Verdun à la série de la Coupe Memorial, battant en chemin la très puissante machine des Voisins de Laval, qui alignait le sensationnel Mario Lemieux.

Puis ce fut le saut à la grosse équipe ...

En fait, on ne peut pas parler de "grosse équipe". Pour la première fois en quinze ans, le Canadien ne remportait pas quarante parties au cours de la saison et tout semblait indiquer une autre élimination rapide en séries éliminatoires.Mais Lemaire a accompli quelques petits miracles et le Canadien a disposé des Bruins de Boston et des Nordiques de Québec avant de baiser pavillon devant les Islander de New York.

Et l'an dernier, à sa première "vraie" saison derrière le banc, il a conduit l'équipe au premier rang de sa division.

Lemaire a accompli beaucoup pour une franchise dont l'histoire couvre les trois quarts de la bible du hockey. Il a su relancer l'équipe sur une voie victorieuse, ce qui était fort difficile à faire.

Il a su redonner aux joueurs la fierté de porter la sainte flanelle et aux partisans le goût de revoir l'équipe où elle va: au sommet.

Il a laissé entendre que la pression était trop forte et qu'il se devait de laisser l'équipe avant de nuire à sa santé. Pour cela, je lui lève le chapeau. Combien de joueurs et d'instructeurs laissent leurs chèques de paie passer avant leurs intérêts personnels? Ou encore celui de leurs familles?

Jacques Lemaire restera associé à l'organisation du club de hockey Canadien, mais son rôle dans l'ombre ne donnera ni à l'équipe, ni à la ligue, ni au monde du hockey, l'éclat qu'il aurait pû donner avec un rôle plus évident.

C'est dommage de le voir partir, mais je ne l'oublierai jamais!

Bonne Semaine!



par
Claude Roberto

Extraordinaire

Grossesse: Tradition contre l'actualité

Comment votre grossesse différera-t-elle de celle de votre mère? Ce tableau vous l'expliquera. Nous débutons cette semaine une série d'articles aux futures mamans.

NUTRITION:

Avant:
- Au tournant du siècle, manger pour deux.
- Première Guerre Mondiale, ne pas prendre plus de 10 à 14 livres.
- Les années 50 et 60, des régimes sans sel et des diurétiques prescrits pour l'anémie.
- 1972, l'alcool ne cause aucun problème, sauf pour les calories.
- Il faut prendre régulièrement des vitamines sous forme de pastilles.

Maintenant:
- Il est conseillé de prendre de 20 à 28 livres.
- Les femmes obèses ne doivent pas débuter un régime pendant leur grossesse.
- Le sodium est nécessaire pour maintenir un niveau sanguin adéquat.
- Les diurétiques n'apportent pas seulement des avantages.
- Eliminer le café et l'alcool!
- Les suppléments en vitamines ne sont pas nécessaires, sauf le fer et l'acide folique.

FUMER:

Avant:
- Il est conseillé de ne pas consommer plus de 10 cigarettes par jour.

Maintenant:
ABANDONNER!

BAINS:

Avant:
- Ils sont une source d'infection.
- Les bains de pieds sont dangereux.
- Toutes les températures sont bonnes.

Maintenant:
- Les bains sont à recommander, sauf quelques heures avant l'accouchement.
- L'eau trop chaude et les saunas doivent être évités, car ils influencent le développement du foetus.

DENTS:

Avant:
- Le bébé tire sont calcium des dents de la mère.
- Les rayons X ne présentent aucun danger.

Maintenant:
- Il n'existe pas de lien entre les dents de la mère et le calcium du bébé.
- Evitez les rayons X aux dents.

ACTIVITÉ:

Avant:
- Les exercices physiques sont dangereux. Pas de natation, de golf ou d'escalade. Pas de ski ou de plongée sous-marine.
- Pas d'étirement "pour ne pas étrangler le bébé dans son cordon."

Maintenant:
- Il faut faire des exercices aérobiques.
- Evitez l'équitation, la plongée sous-marine, le ski nautique et le ski alpin. La natation est excellente.
- L'essentiel est de ne pas commencer un nouveau sport et d'utiliser l'équipement nécessaire: protection sur la poitrine, bonnes chaussures ...

NAUSÉES MATINALES:

Avant:
- Le maïs soufflé et le thé arrivent à les calmer.
- Les cataplasmes de moutarde sur l'abdomen soulagent.

Maintenant:
- Mangez 5 ou 6 petits repas par jour.
- Les craquelins et les bananes peuvent aider.

BAINS DE SOLEIL:

Avant:
- A éviter. Ils accentuent les masques de grossesse. (la pigmentation brune sur le visage).

Maintenant:
- Ils sont une bonne source de vitamine D.

MÉDICAMENTS:

Avant:
- Pas de danger avec l'aspirine.

Maintenant:
- L'aspirine peut causer des hémorragies.

EMPLOI:

Avant:
- Une femme exposée au public doit quitter son travail après 3 mois.
- On refuse du travail aux femmes enceintes.

Maintenant:
- Arrêtez de travailler de 2 à 4 semaines avant la naissance, ou de 6 à 12 semaines si l'emploi est difficile physiquement ou émotionnellement. Quittez le travail 12 semaines avant la naissance pour des jumeaux.
- Retourner au travail 4 semaines après la naissance est médicalement acceptable pour une femme en bonne santé.

VOYAGES:

Avant:
- Tournant du siècle, les déplacements en voiture sont dangereux. Les ceintures de sécurité peuvent blesser l'enfant et la mère.
- Les longs voyages causent des naissances prématurées.
- Les futures mamans doivent se déplacer par train.

Maintenant:
- Le deuxième trimestre de la grossesse est le meilleur moment pour voyager.
- Les déplacements en voiture ne sont pas dangereux mais l'avion reste le meilleur moyen de transport, si l'on suit quelques précautions élémentaires (masques à oxygènes à portée de main, par exemple).

Sources: Des histoires de mamans, les docteurs David Leaf et Candy Sheldon Leaf, des lectures personnelles.



CBXFT cette semaine

Samedi 10 août

09h00 Belle et Sébastien
09h30 Candy
10h00 Astro le petit robot
10h30 Capitaine Caverne
11h00 Ouverture des jeux du Québec
12h00 Univers inconnus
13h00 D'hier à demain
14h00 Jeux du Québec
16h30 Bagatelle
17h00 Baseball des Expos: Pittsburg à Montréal
20h00 La vie secrète des animaux
20h30 Les écrivains français
21h00 Le monde de Disney
22h00 Le Téléjournal
22h35 Ciné: Alcatraz

Dimanche 11 août

09h00 Woody le pic
09h30 Du neuf au zoo
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Ouverture des jeux du Canada
12h30 Filme au téléciné:
13h00 Propos et confidence
13h30 Rencontres
14h00 Football canadien: Montréal à Calgary
16h30 Le Téléjournal
16h31 Film au téléciné
17h00 Film d'art
18h00 Magazine de la semaine verte
19h00 Terre Humaine
19h30 Les beaux dimanches: De Paris avec amour et amitié
20h30 Téléjournal
20h45 Les beaux dimanches: L'histoire des inventions
21h59 Les beaux dimanches: Bernard Lefortou l'animateur d'imprudence
23h06 Ciné-Club: En gagnant son pain

Lundi 12 août

10h30 Animagerie
10h45 Albator
11h15 Fables d'Europe
11h30 Aventures de popeye
12h00 Première Édition
12h05 Fariboles
12h30 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays
14h00 Cinéma: Moi Tintin
16h00 Contes de la fôret verte
16h30 Les Schtroumpfs
17h00 Fraggle Rock
17h30 Le Paradis des chefs
18h00 Ce soir
18h30 Rencontre
19h00 Le vagabond
19h30 James Bond. L'espion qui m'aimait
22h01 Le Téléjournal
22h19 Sports Alberta
22h25 Le point
22h40 Jeux du Canada
23h24 Mazarin

Mardi 13 août

10h30 Animagerie
10h45 Albator
11h15 Caliméro
11h30 P'tits Pierrafeu
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays
14h00 Cinéma: Le vent se lève
16h00 Contes de la forêt verte
16h30 Aventures de Popeye
17h00 Le grand frère
18h00 Ce soir
18h30 Rencontres
19h00 Allo Boubou
20h00 Oiseaux se cachent pour mourir
21h00 Dallas
22h00 Téléjournal
22h19 Sports Alberta
22h27 Le point
22h40 Jeux du Canada
23h24 Cinéma: Jeremy

Mercredi 14 août

10h30 Animagerie
10h45 Albator
11h15 Grisu le petit dragon
11h30 Mordicus
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays
14h00 Le temps de vivre
15h30 Les artisans québécois
16h00 Contes de la forêt verte
16h30 L'arche mobile
17h00 Jeux du Québec
18h00 Ce soir
18h30 Rencontres
19h00 Histoires d'hier et d'aujourd'hui
20h00 James Bond: Goldfinger
22h01 Le Téléjournal
22h19 Sports Alberta
22h27 Le point
22h40 Jeux du Canada
23h24 Cinéma: Au fil du temps

Jeudi 15 août

10h30 Animagerie
10h45 Casper
11h15 Caliméro
11h30 Daniel Bertolino
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays
14h00 Cinéma: Ça ne peut pas être l'hiver on n'a même pas eu d'été
15h30 Les six saisons d'Attikameks
16h00 Contes de la forêt verte
16h30 Pierre Fabien et cie
17h00 Le choc des énergies
18h00 Ce soir
18h30 Rencontres
19h00 Génies en herbe
19h30 Les grands films: Le tournant de la vie
22h01 Le Téléjournal
22h19 Sports Alberta
22h27 Le point
22h40 Jeux du Canada
23h24 Ciné: Monte Walsh

Vendredi 16 août

10h30 Animagerie
10h45 Les écrivains français
11h15 Mon ami guignol
11h30 Un regard s'arrête
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays
14h00 Télé-feuilleton
15h00 Bizarre, Bizarre
15h30 Les chocs de la vie
16h00 Contes de la forêt verte
16h30 Deux enfants en Afrique
17h00 Grandes villes du monde
18h00 Ce soir
18h30 Rencontres
19h00 Pare Chocs: Défi '85
19h30 Vivre à trois
20h00 Hors série: Secret diplomatique
21h00 Superstar
22h01 Le Téléjournal
22h19 Sports Alberta
22h27 Le Point
22h40 Jeux du Canada
23h24 Cinéma: New York Paris supersonic en péril S.O.S.

L'actualité française

Des robots indicateurs pour les transports urbains

Le temps n'est plus où, pour se déplacer sur les lignes du métropolitain ou les réseaux d'autobus de Paris et de sa banlieue, il fallait déployer de grands plans achetés dans le kiosque à journaux le plus proche ou consulter les panneaux muraux présents dans chaque station. Des efforts avaient été faits avant la dernière guerre, vers 1937, par la R.A.T.P. (Régie Autonome des Transports Parisiens), pour rendre cette tâche moins pénible, surtout en ce qui concerne le métro, en répartissant dans chaque grande station des indicateurs électriques d'itinéraires. On appuyait sur un bouton corespondant au lieu de destination, et des voyants s'allumaient sur un plan, traçant la ligne à suivre, avec les changements à effectuer.

Cette époque est donc révolue, d'autant plus que la vaste métropole a changé, et avec elle ses moyens de transport qui se sont développés: création du R.E.R. (Réseau Express Régional), extension de l'ensemble des lignes d'autobus, amélioration des performances du matériel et de son confort. Il y a à Paris, treize lignes de métro avec deux cent quatre-vingt stations, trois lignes de R.E.R., deux cent cinquante-deux d'autobus comportant cinq mille neuf cent quatre-vingt six arrêts. De quoi se perdre dans ce dédale pour établir son trajet.

En outre, les attitudes des usagers ont évolué elles aussi. Devant les aléas de la circulation automobile, beaucoup de gens préfèrent la sûreté des transports en commun. Quant aux habitués, qui se déplaçaient jusqu'ici de leur domicile à leur lieu de travail, ils n'hésitent plus à se détourner de leur chemin pour des motifs personnels et de loisirs. Les besoins d'information sont donc devenus plus importants.



RATR (SE Atelier photographique).

Parmi d'autres systèmes, elle vient de mettre en service, depuis septembre 1984, dix premiers robots capables de répondre à cette tâche d'informer et de résoudre les problèmes d'établissement d'un itinéraire. Ces robots, appelés S.I.T.U. (système d'information sur les trajets urbains) ont été installés à l'entrée des plus grandes stations de métro, là où le trafic est le plus intense: Châtelet, Montparnasse, Saint-Germain des Prés, Austerlitz, Luxembourg, etc ... Vous pianotez sur le clavier de l'appareil le lieu de votre destination. En moins de dix secondes, le robot vous indique d'abord sur son écran, puis sous la forme d'un ticket, quels modes de transports utiliser (métro, autobus, ou les deux à la fois) et quels changement effectuer. Il précise combien de temps vous mettrez pour arriver à bon port et même les distances de marche à pied qu'impliquent les différents trajets possibles.

SITU a été conçu pour être protégé contre les agressions naturelles, voire le vandalisme, et pour peut s'adapter à tous les types d'environnement. Sa mémoire est réactualisée régulièrement en tenant compte des modifications qui interviennent sur le réseau, en particulier sur celui des autobus. SITU a été imaginé par une jeune PME parisienne (PME: petite et moyenne entreprise), la société SEITU (Société d'Éudes pour l'Information sur les Transports Urbains), mais il est fabriqué par une filiale de la Société Schlumberger: ENERTEC. La R.A.T.P. l'expérimente dans la perspective ou un commerçant par exemple, reliés à un moyen de télédistribution, pourraient interroger sur la meilleure façon d'établir l'itinéraire le plus avantageux pour eux.

Rapport sur le mouvement coopératif au Canada

Le Rapport du groupe de travail sur le développement du mouvement coopératif du Canada a été envoyé à tous les ministres francophones du Gouvernement du Canada, au cours du mois de janvier dernier. Une rencontre avec M. Denis Pageau, conseiller spécial, à la fois au ministre de l'Agriculture, l'honorable John Wise, et au ministre responsable des Relations avec les coopératives, l'honorable Charles Mayer, également ministre d'État à la Commission canadienne du Blé, a eu lieu à Québec, le vendredi 25 janvier. Des propositions de collaboration émanant de quelques 7 ministères devraient normalement être soumises au C.C.C. vers la fin de février ou au début du mois de mars.

Tiré: L'Echo populaire
une publication de la Fédération des Caisses Populaires du Manitoba.

Rapports d'impôts

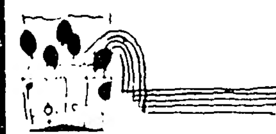
G. Bergeron

8927F - 82 avenue
Edmonton, Alta.
T6C 0Z2

Bur: 468-1667
Rés: 465-2943

Boîte à Popicos
théâtre pour enfants

Denis Couture
Directeur-artistique



8520 - 91 rue
Edmonton, Alberta
T6C 3M9
(403) 469-7193

Pour être à la page de l'actualité franco-albertaine lisez Le Franco



Gouvernement de la province de l'Alberta

Ministère des affaires municipales

Vente publique de terrain

Avis est par la présente donné que sous les provisions du **Tax Recovery Act,** les Affaires municipales de l'Alberta offrira à vendre, à l'encan public, dans le bureau des Affaires municipales de l'Alberta, succursale des cotisations, édifice provincial, 4904 - 50 avenue, Bonnyville (Alberta), le jeudi 22 août 1985 à 10h00, les terres suivantes

Disctrict d'amélioration #18

Pt de Sec	Sec	Twp	Rge	M	Surface
Pt NE	7 (CdeT782197727)	63	1	4	15 66
Pt NE	14 (CdeT792240951)	61	2	4	3 00
Pt SO	5 (CdeT762091080)	64	4	4	55 64
Pt SO	3 (CdeT812261776)	64	6	4	0 98

Chaque partie sera mise en vente, sous approbation du Ministre des Affaires municipales, et sujet à un prix minimum et aux réservations et conditions contenues dans l'actuel certificat du titre.

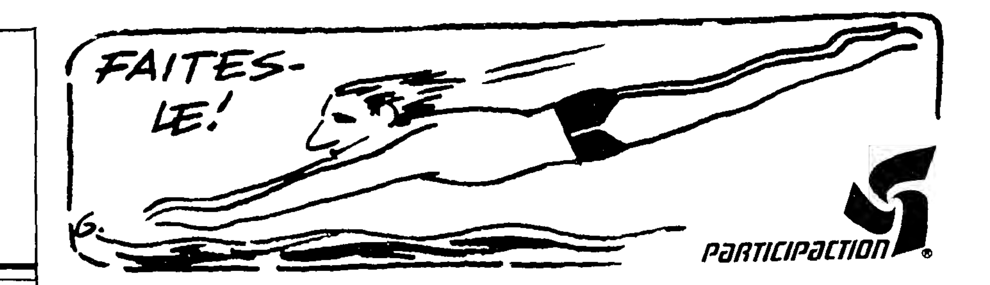
Excluant en cela toutes mines et tous minéraux.

Les termes et conditions de la vente seront annoncés lors de la vente, ou sont disponibles auprès du sousigné.

Un rachat peut être effectué avec le paiement de tout arrérage de taxes plus les coûts en tout temps avant la vente.

Daté à Edmonton, Alberta, 7 juin 1985.

A.R. Grover
Sous-ministre



A & M Business Services

offre ses services
aux entreprises, organisations et individus



- Tenue de livre complète
- Analyses financières
- Projections budgétaires
- Feuilles de paie
- Programmation ordinateur sur mesure
- Préparation listes de courrier
- Répondeur téléphonique personnalisé
- Secrétariat

Armand Mercier — Madeleine Mercier

8015 - 71 avenue Edmonton, Alberta
Téléphone 469-0320



Caisse populaire Bonnyville Credit Union

est à la recherche d'un

Directeur général

La Caisse populaire de Bonnyville est située au nord-est de l'Alberta et dessert une population de 5,200 plus une grande région d'agriculture et de pétrole.

La Caisse a un actif de 29 millions de dollars et des prêts de 24 millions de dollars, 4300 membres et un personnel de 19 employés à plein temps et 4 employés à temps partiel. La Caisse est en très bon état financier.

Le candidat doit:

- répondre au Bureau de direction
- être capable d'offrir une direction forte dans la gérance
- développer les politiques et les procédures qui serviront nos membres et protégeront la Caisse
- promouvoir la Caisse

Compétences requises:

- doit avoir l'habilité dans le crédit avec une connaissance de prêts commerciaux
- expérience dans la gérance préférablement dans une caisse
- l'habilité de planification à long terme dans la comptabilité, le marketing, et le crédit
- avoir démontré une habilité de leadership de communication et de motivation du personnel
- doit être bilingue

Salaire négociable selon le système de compensation

Faire parvenir votre résumé avant le 23 août 1985 à:

Ernest Chartrand
Président
Caisse populaire de Bonnyville
C.P. 726
Bonnyville, Alberta
TOA OLO

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE: Maison à revenu sur la rue principale de Legal; 3 chambres à coucher. Contactez M. Ladis Messier au 961-3654.

CO-LOCATAIRE: Jeune femme anglophone qui étudie le français cherche une camarade de chambre (franco phone, femme seulement). Téléphone: 420-0237 le soir et 427-2035 pendant la journée.

GARDIENNE: Garderais jeunes enfants chez moi où à domicile. Demandez Francine 471-3847

GARDIENNE: ST-ALBERT — Recherche gardienne de soir pour garder deux enfants de 3 ans et de 14 mois. Contactez Johanne au 459-0013 après 18h00.

GARDIENNE J'offre mes services pour garder des enfants dans la région North Jasper. Contactez Cindy au 489-0992

GARDE D'ENFANTS: Voudriez-vous faire partie de la coop francophone de garde. C'est un échange de service pour la garde des enfants. Echange de coupons seulement. Plus de renseignements composer le 484-7109

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

Pour tous vos besoins en assurance personnel commercial vie invalidité
Ron Poirier, m.ed., président
Academy Insurance
8927F - 82 avenue — Domicile: 465-3455
Edmonton, Alberta T6C 0Z2 — Bureau: 468-2435

PRIVÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Edmonton 487-1035
High Prairie 523-3834
Rycroft 765-3773
Service français veuillez appeler Gerry Privé, C.A.

Benoiton & Associés Ltée
Comptabilité - Impôt
202, 8815 - 92e rue
Edmonton, Alta T6C 0Z2 Tél: 469-9694
Grande Prairie, 201, 10029A - 100 ave. Tél: 532-3587
Dawson Creek, C.B. 102, 900 - 102 ave. Tél: 782-2840

DUROCHER, MACCAGNO, MANNING & SIMPSON
avocats et notaires
suite 801, Esso Tower
10060 avenue Jasper
Edmonton, Alberta Tél: 420-6850 T5J 3R8

"Cadrin Denture Clinic"
Bernard Cadrin
Edifice G.B., 9562 - 82e avenue
Entrée ouest, plancher principal
Bur: 439-6189 Res: 433-5704

INLAND PRINTING LTD
9366 - 49e rue
Edmonton, Alta.
Marcel Doucet
Téléphone 468-5302

INLAND ADVERTISING & PROMOTIONS LTD
9366 - 49e rue
Edmonton, Alta
Daniel Nadon
Téléphone 465-9803

DR. R. D. BREAULT
DENTISTE
Strathcona Medical Dental Bldg.
Pièce 302, 8225 - 105e rue, Tél: 439-3797

Léo Ayotte — Raymond Piché
Ayotte Piché Insurance Services Ltd.
Assurances, commerciale, automobile, maisons, vie.
Téléphone: 422-2912
202, 10008 - 109 rue, Edmonton, Alberta T5J 1M4

PAUL J. LORIEAU
Tél.: 439-5094
OPTICAL PRESCRIPTION
Collège Plaza,
8217 - 112e Rue

CN

Appel d'offres

Construction: nivelage et drainage pour donner une stabilité à l'endroit du mille 6.0 — 6.5 (km 9.66 — 10.47) Subdivision de Foothills près d'Edson, Alberta

Les travaux consistent à défricher; excaver et niveler toutes les classes de matériel; disposer des rebuts; transporter, placer et tasser matériel granulaire; enlever et disposer d'une vieille clôture; fournir et placer une nouvelle clôture; fournir et placer de la semence et de l'engrais et fournir les madriers et les clous à têtes large.

Les soumissions cachetées dans une enveloppe pré-adressée seront reçues jusqu'à midi, heure avancée des Rocheuses, jeudi, le 22 août, 1985.

Les documents de soumission sont disponibles du bureau du Chef ingénieur régional, 15e étage, 10004 - 104 avenue, Edmonton (Alberta) le ou après le jeudi, 8 août 1985, sur dépôt d'un chèque certifié au montant de cinquante dollars (50$) établi à l'ordre du Canadien National. Le dépôt sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans les trente (30) jours de la date de la fermeture de l'appel d'offres. Pour de plus amples renseignements techniques communiquez avec le bureau du responsable du projet, Edmonton, (Alberta) (403) 421-6316.

L'offre la moins élevée ni aucune offre ne sera nécessairement acceptée.

R.A. Walker
Vice-président responsable Canada-Ouest

Explorations dans les arts

Le programme Explorations du Conseil des Arts du Canada encourage la réalisation de projets novateurs, qu'il s'agisse de nouvelles orientations dans la création artistique, de la redéfinition des limites des formes actuelles, de l'interdisciplinarité, ou encore de l'activité qui tient compte des nouveaux besoins en art.

Tout particulier, groupe, ou organisme sans but lucratif ayant un projet original et bien conçu peut présenter une demande. Les projets sont évalués par des comités de sélection régionaux, un processus d'environ quatre mois.

La date limite pour soumettre une demande au prochain concours est le **15 septembre.** La date limite du concours suivant est le 15 janvier.

Toute question concernant l'admissibilité d'un projet doit être réglée avant de soumettre une demande. Les formulaires doivent être obtenus et retournés avant la date limite.

Pour renseignements, écrire à:



Explorations
Conseil des Arts du Canada
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Agriculture Canada

Canadian Grain Commission — Commission canadienne des grains

AVIS AUX DÉTENTEURS DE DOCUMENTS ÉMIS PAR LES TITULAIRES DE PERMIS AUX TERMES DE LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

Les permis ci-dessous émis antérieurement par la Commission canadienne des grains ont été retirés provisoirement le 22 juillet 1985 et expireront le 31 juillet 1985.

No. de permis	Catégorie	Titulaire
32532	Élevateur primaire	Agri Commodities Ltd
1240	Négociant en grains	Agri Commodities Ltd

La Commission canadienne des grains est actuellement en possession des garanties fournies par la compagnie susmentionnée, conformément à l'article 36 de la Loi sur les grains du Canada, pour couvrir les obligations envers les détenteurs de documents approuvés ou prescrits. Les détenteurs de documents qui n'ont pas été payés par la compagnie susmentionnée sont priés d'informer la Commission de toute transaction non réglée. Tout avis doit parvenir à la Commission le 13 septembre 1985 au plus tard et être accompagné de pièces à l'appui.

Veuillez expédier les avis à l'adresse suivante:

Registraire et agent d'octroi des permis
Commission canadienne des grains
Pièce 747, 303 rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8

Les permis peuvent expirer, être annulés, révoqués ou suspendus tout au cours de la campagne agricole. Pour connaître le statut actuel des titulaires de permis aux termes de la Loi sur les grains du Canada, prière de composer le (204) 949-3309.

Canada

Ca vaut le coup

Chapelle Père Lacombe

Sa création fut une vraie bénédiction



Après plus de 50 ans enfermée dans une coquille en brique, cette chapelle en billots a été restaurée à son état original. La chapelle du Père Lacombe est devenue le coeur de sa Mission catholique romaine dans l'Ouest. Aujourd'hui, elle commande une vue frappante de la ville de St-Albert.

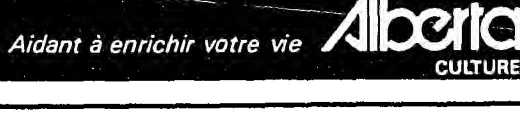
L'intérieur de la chapelle reflète son apparence des années 1860. Avec l'aide d'employés informés, vous comprendrez davantage les vestiges religieux et les autres édifices qui composent la mission de St-Albert.

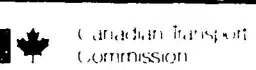
ouvert quotidienne 10h00 à 20h00

De la longue fin de semaine de la fête de la Reine jusqu'à la fête du travail.
Stationnement (de l'autre côté de l'avenue St-Vital).

Située sur l'ave. St-Vital, près du boul. St-Albert. Gérée par la Société historique de St-Albert.

CHAPELLE PÈRE LACOMBE
ST.ALBERT





Canadian Transport Commission — Commission canadienne des transports

Reference n° 2-N284-1A (OPLI)
N° 7897 au Rôle

REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR NOLISAIR INTERNATIONAL INC. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM COMMERCIAL DE NATIONAIR EN VUE DE MODIFIER LE PERMIS NO. A.T.C. 833/83 (CF)

Le permis n° A.T.C. 833/83 (CF) autorise Nolisair International Inc. exerçant son activité sous le nom commercial de Nationair à exploiter un service aérien commercial international d'affrètement (class 9-4), pour le transport de personnes et de marchandises entre le Canada et tout autre pays, d'une base située à Montréal (Mirabel) (Québec), au moyen d'aéronefs à voilure fixe.

La titulaire a déposée une requête auprès du Comité des transports aériens en vue de modifier ledit permis en y ajoutant l'autorisation d'utiliser des aéronefs à voilure fixe du groupe H.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tarde **le 9 septembre 1985,** avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario), K1A 0N9.

E.A. Kalmakoff
Division internationale
des permis et de l'affrètement groupe
pour le directeur suppléant
Direction des permis
Comité des transports aériens
Ottawa (Ontario)
K1A 0N9

Canada



Canadian Transport Commission — Commission canadienne des transports

Référence no: 2-S683-5A,6A,7A(177/85)
Rôle no. 7841

SOUTHERN FRONTIER AIR TRANSPORT LTD. exerçant son activité sous le nom commercial de SOUTHERN FRONTIER AIRLINES projet de transfert de services aériens commerciaux à TIME AIR (1982) LTD.

Par ordre du Comité des transports aérien, avis est par la présente donné conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi nationale sur les transports, R.S.C. 1970, chap. N-17 et de l'article 22 du Règlement sur les transporteurs aériens, C.R.C. 1978, chap. 3, tel qu'amendé, du transfert projeté des services aériens commerciaux autorisé en vertu des permis nos. A.T.C. 3313/81(NS), A.T.C. 3314/81(NS) de Southern Frontier Air Transport Ltd. exerçant son activité sous le nom commercial de Southern Frontier Airlines Ltd. à Time Air (1982) Ltd.

Le permis no. A.T.C. 3313/81(NS) autorise la titulaire à exploiter un service aérien commercial entre points déterminés (classe 2), afin de desservir les points Calgary (Alberta); Lloydminster et Saskatoon (Saskatchewan); le permis no. A.T.C. 3314/81(NS) autorise la titulaire à exploiter un service aérien commercial entre points déterminés (classe 3), afin de desservir les points Edmonton (Alberta); Lloydminster et Saskatoon (Sasktchewan); le permis no. 3315/81(NS) autorise la titulaire à exploiter un service aérien commercial entre points déterminés Calgary, Edmonton, Bonnyville et Cold Lake/Grand Centre (Alberta). Les exigences du Comité ont été respectées pour les aéronefs des groupes B, C et D. Note: Par télex datée le 6 mai 1985, le Comité agréait à une requête présentée par Time Air (1982) Ltd. en vue de déroger l'article 112(11) du Règlement sur les transporteurs aériens, C.R.C. 1978, chap. 3, tel qu'amendé, en affrétant un aéronef à voilure fixe du groupe E à Southern Frontier en ce que concerne les services aériens autorisés sous le couvert desdits permis.

Toute personne visée par le projet de transaction ou toute association ou autre organisme représentant des entreprises de transport visée par cette transaction peut s'opposer à la transaction en invoquant le motif qu'elle restreindra indûment la concurrence ou nuira autrement à l'intérêt public. Toute intervention contraire à l'agrément du transfert précité doit être envoyée au Secrétaire du Comité des transports aériens, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, et des copies doivent être envoyées aux parties visées par la transaction ou à leurs représentants au plus tard **le 9 septembre 1985,** avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Toute personne autre qu'une partie, qui est visée par une opposition déposée auprès de la Commission en vertu de l'article 27 de la Loi, peut demander à la Commission, dans les dix (10) jours suivant le dépôt des oppositions, l'autorisation de déposer une intervention en vertu de l'article 74 des Règles générales de la Commission canadienne des transports.

Le Comité fera parvenir, sur demande, des renseignements additionnels sur les dépôts d'une intervention contraire à l'agrément d'une transaction.

R.A. Smith
Division des permis intérieurs
pour le directeur suppléant
Direction des permis
Comité des transports aériens
Ottawa (Ontario)
K1A 0N9

Canada

Une évolution exaltante



Les Jeux d'été du Canada 1985 à la radio AM et à la télévision de Radio-Canada du 11 au 24 août

Comme on a pu le constater avec fierté aux Jeux Olympiques de Los Angeles l'an dernier, le sport canadien est en plein essor depuis quelques années et les Jeux du Canada nous permettront une fois de plus d'apprécier le talent de nos athlètes.

C'est Saint John au Nouveau-Brunswick qui sera cette année l'hôte des sportifs des provinces et territoires du Canada.

Les compétitons ont été divisées en deux blocs. Le premier, **du dimanche 11 au samedi 17 août**, comprend l'athlétisme, le baseball, le canoe-kayak, le hockey sur gazon, le plongeon, le ski nautique, le tir à l'arc, la voile et le volley-ball. Le deuxième bloc, **du dimanche 18 au samedi 24 août**, comprend l'aviron, la balle-molle, le basket-ball, la crosse, le cyclisme, la natation, le rugby, le soccer et le tennis.

L'équipe de la télévision sera composée des commentateurs Pierre Dufault, Jean Page, Camille Dubé et Gérard Potvin, des réalisateurs André Latour, François Lavallée et Janita Richard et du réalisateur-coordonnateur Gaston Dagenais.

HORAIRE TÉLÉVISION
Dimanche 11 août, 13h00
Ouverture des Jeux

Du lundi 12 au vendredi 16 août, 22h52
Faits saillants de la journée

Samedi 17 août, 14h00
(dans le cadre de l'**Univers des Sports**)
Compétitions

Du lundi 19 au vendredi 23 août, 22h52
Faits saillants de la journée

Samedi 24 août, 14h00
Clôture des Jeux et rétrospective des compétitions

L'équipe de la radio sera formée des commentateurs Guy Boies, René Pothier et Pierre Morel.

HORAIRE RADIO
Dimanche 11 août, de 16h03 à 18h00

Du lundi 12 août au vendredi 16 août de 8h30 à 8h35 et de 21h30 à 22h00

Samedi 17 août, de 16h03 à 18h00

Du lundi 19 août au vendredi 23 août
de 8h30 à 8h35 et de 21h30 à 22h00

Samedi 24 août de 16h03 à 18h00

Construction de défense Canada | Defence Construction Canada

Construction de Défense Canada lance un appel d'offres pour remplacement des cibles de sable à Jimmy Lake Range, bfc Cold Lake (Alberta). La date limite prescrite de réception des soumissions est le 8 août 1985. Pour de plus amples renseignements s'adresser à la section des plans à Ottawa (613) 998-9549. Référence CL56810.

Canada

Travaux publics Canada | Public Works Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-après mentionnées, adressées, au Chef politique de contrat et administation, Travaux publics Canada, salle 200, 9925 - 109e rue, Edmonton (Alberta), T5K 2J8, téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 11h30, H.A.R., à la date limite spécifiée. Les documents de soumissions sont disponibles des bureaux ministériels en liste, sur paiement du dépôt demandé.

PROJET

No. 610255 — pour SOCIÉTÉ DES POSTES CANADA
Two Hills, (Alberta)
Bureau de poste
Remplacement du toit et travaux connexes

PROJET

No. 610256 — pour SOCIÉTÉ DES POSTES CANADA
Provost, (Alberta)
Bureau de poste
Remplacement du toit et travaux connexes

Date limite: **le 28 août 1985**

Dépôt: **aucun**

LES DOCUMENTS DE SOUMISSION sont disponibles de la salle 200, 9925 - 109e rue, Edmonton (Alberta) et peuvent être étudiés au bureau de l'Association de la construction à Edmonton.

La Société n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-après mentionées, adressées au Chef, politique de contrat et administration, Travaux publics Canada, 5013 - 51 rue (C.P. 518) Yellowknife (T.N.-O.) X1A 1S8, seront reçues jusqu'à 11h30 H.A.R., à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles des bureaux ministériels en liste, sur paiement du dépôt demandé.

PROJET

No. 610165
Yellowknife (T.N.-O.)
Remplacement des fenêtres et addition d'isolant extérieur et finition à 26 maisons pour deux familles propriétés de la Couronne.

Date limite: **le 28 août 1985**

Dépôt: **50$**

LES DOCUMENTS DE SOUMISSION sont disponibles de la salle 200, 9925 - 109 rue, Edmonton (Alberta) et des bureaux de Travaux publics Canada situés à Yellowknife, Inuvik, Hay River et Fort Smith (T.N.-O.). Les documents peuvent être également étudiés au bureau de l'Association de la construction T.N.-O. à Yellowknife et au bureau de l'Association de la construction d'Edmonton.

INSTRUCTION

Le dépôt exigé pour les plans et spécification doit se faire à l'ordre du Receveur général du Canada et sera remboursé sur retour des documents, en bon état, dans le mois qui suit la date de l'ouverture de l'appel d'offre.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Ministère des transports

Extension de la date limite du projet

DOSSIER DE SOUMISSION: M4624

PROJET: Contrôle d'écoulement des eaux en temps orageux — zone d'aviation de l'aéroport international de Calgary, Calgary (Alberta).

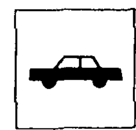
Veuillez prendre **note** qu'une **extension** a été accordée pour la réception des soumissions du projet de 14h00, (heure d'Edmonton), 6 août 1985 au 12 août 1985.

Canada

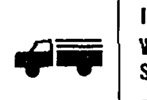


MATERIEL DU GOUVERNEMENT

VENTE PUBLIQUE

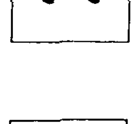


- Automobiles
- Fourgonnettes
- Camions



Inspection et vente
Vendredi le 9 août 1985 09h00 à 16h00
Samedi le 10 août 1985 09h00 à 16h00

Date de clôture
Les offres seront reçues sur les lieux jusqu'à 16h00, le samedi 10 août 1985, date de clôture.
Les formulaires d'offre d'achat et les conditions de vente seront disponibles sur les lieux.



Pour de plus amples renseignements communiquer avec
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA
Edmonton (Alberta)
(403) 420-3704



Lieu de la vente
BASE DES FORCES CANADIENNES
Wainwright, Alberta

Canada



Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-après mentionnées, adressées au Chef, politique de contrat et administration, Travaux publics Canada, salle 200, 9925 - 109 rue, Edmonton (Alberta) T5K 2J8, téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 11h30, H.A.R., à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles des bureaux ministériels en liste, sur paiement du dépôt demandé.

PROJET

No. 608849 — pour SOCIÉTÉ DES POSTES CANADA.
Edmonton (Alberta)
Bureau de poste "C", 11730 - 82 rue
Nettoyage à contrat

Date limite: **le 22 août 1985**

Dépôt: **aucun**

LES DOCUMENTS DE SOUMISSION sont disponibles de la salle 200, 9925 - 109 rue, Edmonton (Alberta).

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Transports Canada | Transport Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETEES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au **Directeur général, Service des contrats et de l'approvisionnement, Région de l'ouest, Transports Canada, salle 6-19, 9820 - 107 rue, Edmonton, (Alberta) T5K 1G3**, et indiquant clairement le numéro du projet de même que le nom de l'enchérisseur, seront reçues **jusqu'à 14 h 00 (heure d'Edmonton) à la date limite déterminée.** On peut se procurer les documents de soumission au bureau ci-haut mentionné, téléphone 420-3932, télex 037-2469.

DOSSIER DE SOUMISSION: M4633 — M4635

Projets: M4633 — Fournir et installer la clôture de sécurité à l'aéroport de Yellowknife, Yellowknife, (T.N.-O.).

Les travaux consistent à fournir et installer une clôture consistant d'anneaux rattachés de 2.1 m., d'une barrière, sur environ 975 m. de terrain.

M4635 — Construire des clôtures de sécurité à l'aéroport d'Inuvik, Inuvik, (T.N.-O.).

Les travaux consistent à construire près de 175 m. de clôture de sécurité fait d'anneaux rattachés de 2.1 m., ériger 450 m. de clôture fabriquée de fil métallique soudu de 1.52 m. qui rend impossible l'ascension, et une barrière.

Date limite: **le 19 août 1985**

Dépôt: **aucun**

Informations techniques:
Herb Cutts, téléphone 420-3922.

Les documents de soumission peuvent être étudiés aux **deux** bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton; l'Association amalgamée de la construction de la C.-B.: succursale de Vancouver; le Service des plans de la construction — Vancouver; et l'Association de la construction des T.N.-O.

INSTRUCTIONS

Afin d'être éligible, chaque soumission doit être inscrite sur les formules appropriées fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt demandé. Les soumissions seront envoyées dans les enveloppes appropriées. Le dépôt accompagné de l'appel d'offres, sera retourné dans le mois qui suit la date d'ouverture.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETEES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au **Directeur général, Service des contrats et de l'approvisionnement, Région de l'ouest, Transports Canada, salle 6-19, 9820 - 107 rue, Edmonton, (Alberta) T5K 1G3**, et indiquant clairement le numéro du projet de même que le nom de l'enchérisseur, seront reçues **jusqu'à 14 h 00 (heure d'Edmonton) à la date limite déterminée.** On peut se procurer les documents de soumission au bureau ci-haut mentionné, téléphone 420-3932, télex 037-2469.

DOSSIER DE SOUMISSION: M4634

Projet: Construire des clôture de sécurité et de bornage à l'aéroport de Dawson Creek, Dawson Creek, (C.-B.).

Les travaux consistent à fournir et installer près de 600 m. de clôture de sécurité d'anneaux rattachés de 2.1 m., près de 1350 m. de clôture fabriquée de fil métallique soudu de 1.52 m. et deux barrières.

Date limite: **le 19 août 1985**

Dépôt: **aucun**

Informations techniques:
Herb Cutts, téléphone 420-3922.

Les documents de soumission peuvent être étudiés aux **deux** bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton; l'Association amalgamée de la construction de la C.-B.: succursale de Vancouver; le Service des plans de la construction — Vancouver; et l'Association de la construction du Fort St-John; l'Association de la construction de Fort Nelson et l'Association de la construction de Dawson Creek.

INSTRUCTIONS

Afin d'être éligible, chaque soumission doit être inscrite sur les formules appropriées fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt demandé. Les soumissions seront envoyées dans les enveloppes appropriées. Le dépôt accompagné de l'appel d'offres, sera retourné dans le mois qui suit la date d'ouverture.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada

mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											■	
2					■					■		
3	■										■	
4							■					
5		■				■				■		
6					■				■			
7		■						■				
8			■									■
9				■			■					
10				■				■			■	
11	■				■				■	■		
12				■								■

HORIZONTALEMENT

1 — Histoire fabuleuse des dieux.
2 — Continent. — Qui a rapport à l'anus. — Sert à exciter.
3 — Savoir étendu.
4 — Petit frère. — Sorte de boîte qui sert à mettre (pl.).
5 — Tesson. — Sainte. — Poss.
6 — Entêté. — Général américain. — Sept.
7 — Comté de l'Angleterre. — Marmites.
8 — Librement. — Circuit.
9 — Canton suisse. — Lac des Pyrénées. — Garni de fer.
10 — Peiné. — Brie, moins une lettre. — Voyelles.
11 — Nommé. — Poss. — Ce qui est dû.
12 — Affaibli. — Instrument de musique champêtre.

VERTICALEMENT

1 — A moi. — Las.
2 — Fl. côtier de Belgique. — Arbres.
3 — Cordon d'une bourse. — Myriapodes.
4 — Personne que le hasard favorise.
5 — Bien qu'une femme apporte en mariage. — Qui fait preuve de snobisme.
6 — Liquide blanc. — Ingénieur français (1854-1940).
7 — Possèdent. — Différence physique. — Cyclade.
8 — Joie, belle humeur. — Support à lampion. — Symb. chim.
9 — Nom que l'on donne aux serfs de l'Etat, chez les Spartiates. — Quatre pour une automobile.
10 — Sans parure, sans ornement. — A vous.
11 — Prendre pour modèle. — Petit outil de la modiste.
12 — Allais d'un lieu à un autre. — Ancien bouclier.

mots cachés

8 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	C	R	U	O	T	E	R	E	S	R	E	V	N	O	C
2	I	O	D	A	M	I	E	C	A	R	S	A	O	P	O
3	T	T	N	D	O	T	E	R	I	R	A	I	T	U	N
4	A	U	O	S	O	L	U	T	I	O	N	N	E	R	V
5	T	L	C	A	T	O	U	C	H	E	R	E	A	A	E
6	I	E	E	U	R	I	S	E	L	L	I	V	O	I	R
7	O	E	S	T	O	U	T	E	S	O	I	R	S	E	S
8	N	G	M	S	P	S	E	U	O	R	O	U	T	E	A
9	S	N	O	I	T	N	E	T	T	A	R	D	E	R	T
10	T	O	M	I	T	O	Y	E	N	I	E	R	A	S	I
11	R	S	E	C	N	E	D	I	F	N	O	C	E	A	O
12	A	R	T	I	S	T	E	I	F	R	O	N	C	E	N
13	S	A	V	O	I	R	E	N	R	E	V	E	N	D	S
14	E	E	R	I	A	F	E	P	U	R	E	R	O	E	E
15	R	R	E	L	C	I	T	R	A	T	E	E	N	U	L

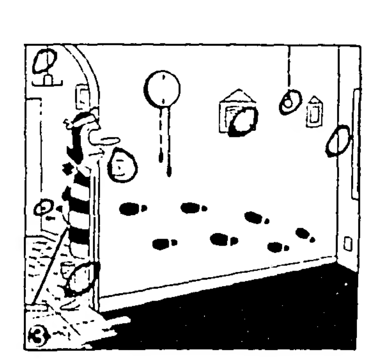
Amie
anse
article
artiste
arts
attentions
Citation
coeur
confidences
constitutionnel
converser
conversation
Doter
Epurer

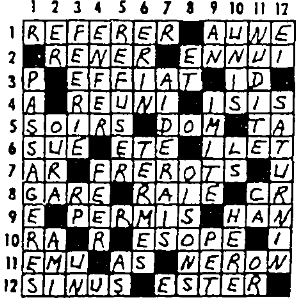
Faire
fief
fronce
Lune
Mitoyen
Nieras
noces
nonce
note
Once
Pur

Race
raie
raser
retour
rate
ravir
rêve
rira
rotule
roues
route
Sauts
savoir
soir
soirs
solutionner

songe
Tarder
tire
toucher
toutes
toutes
trop
Vain
villes
voir

Solution de la semaine dernière





	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	E	F	E	R	E	R	■	A	U	N	E
2	■	R	E	N	E	R	■	E	N	N	U	I
3	P	■	E	F	F	I	A	T	■	I	D	■
4	A	■	R	E	U	N	I	■	I	S	I	S
5	S	O	I	R	S	■	D	O	M	■	T	A
6	S	U	E	■	E	T	E	■	I	L	E	T
7	A	R	■	F	R	E	R	O	T	S	■	U
8	G	A	R	E	■	R	A	I	E	■	C	R
9	E	■	P	E	R	M	I	S	■	H	A	N
10	R	A	■	R	■	E	S	O	P	E	■	I
11	E	M	U	■	A	S	■	N	E	R	O	W
12	S	I	N	U	S	■	E	S	T	E	R	■

ASTRE

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10 h 30 et midi

Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 10 h 30 et midi

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 00 et midi

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi









VOTRE HOROSCOPE






BÉLIER du 21 mars au 20 avril
Ne soyez pas avare de votre tendresse envers la personne aimée et vous vivrez dans un climat beaucoup plus harmonieux. Ecoutez votre coeur et luttez contre votre timidité. Vous saurez apporter de l'obstination.

TAUREAU du 21 avril au 20 mai
Il serait préférable de demeurer tranquillement chez vous et de vous livrer à quelques occupations. Isolez-vous, cela vous évitera des frictions. Sur le plan amical, vous serez influençable, impressionnable.

GÉMEAUX du 21 mai au 21 juin
Les influences astrales sont bien disposées à votre égard; votre humeur sera bonne et vous ne devriez pas hésiter à prouver votre tendresse à la personne qui vous aime. Vous recevrez de multiples preuves d'attachement.

CANCER du 22 juin au 22 juillet
Vous aurez des problèmes dans vos relations avec une personne que vous aimez; ne laissez pas cet état de chose séparer vos deux vies. On supportera votre mauvaise humeur ou on ressentira votre angoisse, vos inquiétudes.

LION du 23 juillet au 23 août
Apprenez à mieux connaître la personne qui vous aime. Une certaine inquiétude s'emparera de vous face à la maladie d'un être cher; heureusement tout cela passera vite, c'est l'essentiel.

VIERGE du 24 août au 22 sept.
N'interprétez pas mal ce que la personne aimée vous dira avec les meilleures intentions du monde. Vous serez dans des dispositions d'esprit qui vous empêcheront de réagir dans le sens qui vous serait favorable.

BALANCE du 23 sept. au 23 oct.
Il vous appartiendra d'éviter toutes les sources de heurts; votre instinct vous avertira utilement sur la façon d'agir sur le plan sentimental. Vous aurez à affronter une certaine jalousie. Beaucoup plus de calme sur le plan amical.

SCORPION du 24 oct. au 22 nov.
Vous trouverez auprès de la personne qui vous aime un regain de chaleur, il vous sera possible de faire des projets ensemble qui créeront de bons moments même si vous ne les réalisez pas tous.

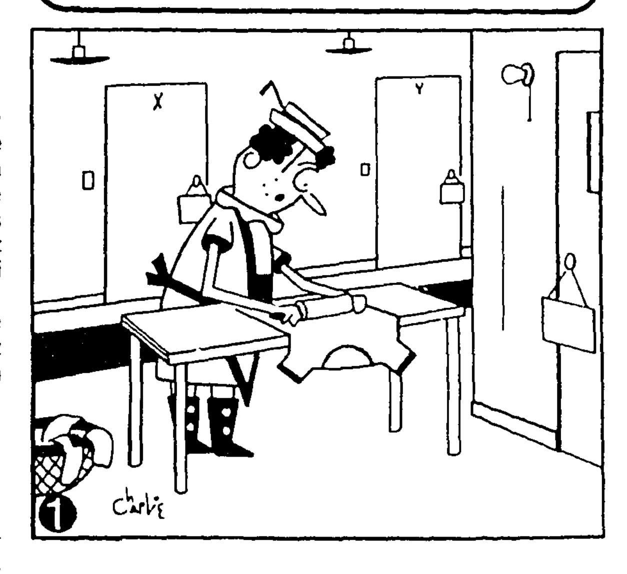
SAGITTAIRE du 23 nov. au 21 déc.
On vous aimera beaucoup car vous serez tendre, courageux et vous saurez démontrer de la fierté. Climat intéressant et propice aux échanges d'idées. La personne qui vous aime sera plus tolérante, plus indulgente dans ses propos.

CAPRICORNE du 22 déc. au 20 janv.
Ne gâchez pas le climat sentimental en vous persuadant que tout ne va pas très bien et ne grossissez pas les petits soucis qui pourraient survenir. Une nouvelle agréable est prévue. Ne laissez pas vos chances en amour s'estomper.

VERSEAU du 21 janv. au 19 fév.
Sentimentalité heureuse, propice à l'amour. Il vous sera demandé de mettre fin à des hésitations et d'agir avec confiance et foi. Vous aurez du succès et du prestige. Vous êtes capable d'imposer un idéal.

POISSONS du 20 féve. au 20 mars
Vous serez de contact facile et vous prouverez à vos amis que lorsque vous vous occupez de quelque chose, vous le menez à bonne fin. Vous sentirez autour de vous un excellent climat sentimental.

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs



Les dossiers de l'ACFA

Éducation

Le Ministre de l'Éducation, M. David King, a émis un communiqué de presse et tenu une conférence de presse le mercredi 31 juillet au cours de laquelle il a exposé sa réaction au jugement de M. le Juge Purvis. Ce jugement traite des droits des Franco-Albertains en matière d'Éducation.

Le jeudi 1er août, Mme Myriam Laberge, la présidente générale de l'ACFA réagissait aux propos du Ministre en faisant la déclaration suivante aux médias:

1. L'ACFA est heureuse que le Ministre affirment que la Province adressera cette gestion rapidement. Ceci concorde bien avec la position de l'ACFA voulant que la Province agisse de façon concrète et immédiate. L'ACFA en tant qu'association porte-parole des Franco-Albertains est prête à rencontrer le Ministre et à négocier les services qui découlent des droits reconnus par la Cour.



Mme Myriam Laberge présidente de l'ACFA

2. La lecture du communiqué et l'écoute de l'enregistrement de la conférence de presse du Ministre ne nous ont pas satisfaits complètement et ne nous ont pas rassurés. Nous avons des préoccupations concernant l'interprétation que donne le Ministre à certaines parties du jugement; nous nous demandons quel sera l'objectif principal du Gouvernement: apporter le moins de changement au statu quo ou répondre aux besoins des jeunes franco-albertains. Comme nous aurons prochainement la chance de mettre de l'avant nos questions et nos préoccupations, et comme nous ne voulons pas commencer à négocier par les médias, nous n'en dirons pas plus long.

3. L'ACFA s'attend à avoir à consacrer beaucoup de temps et de travail à ces négociations avec la Province; elle ne s'attend pas à ce que les négociations soient faciles. L'ACFA s'engage à investir ces meilleurs efforts pour obtenir des services réels qui câdrent bien avec l'esprit et la lettre de l'Article 23 et qui répondront bien aux besoins des jeunes franco-albertains.